



RÉUNION DU Jeudi 5 Décembre 2024

Ordre du jour de la réunion :

- Débriefing de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2024.
- Nouveau conseil d'administration 2025.
- Débrieve de la soirée DE L'A.G.
- Tableau des manifestations 2025.
- Dossier subvention 2025.
- Débrieve du salon auto moto à Caen
- Galette des rois 2025.
- Rallye 2025.

Ouverture de la réunion à 15h00

Sont présent : . Denis Iebel, François Bouchard, Epinette Marie-Claire, Pierre Daniel, Costil Gérard, Brown Bill, Pierre Dourdan, Bidot Elise, Alain Jodocius, Billette Gérard, Duccellier Claude, Marie Michel, Vigouroux Cedric Larignon Philippe,

Sont excusés : Daniel Pierre

➤ Assemblée générale du 16 Novembre 2024

Concernant la tenue de l'assemblée, il a été signalé que les intervenants n'étaient pas suffisamment audible et pas suffisamment visibles dans l'assemblée. Il est suggéré d'utiliser un micro pour les personnes dans la salle qui souhaitent s'adresser à l'assemblée.

➤ Nouveau conseil d'administration 2025

Le bureau a été reconduit dans sa quasi totalité. Michel Marie cède sa place de secrétaire adjoint à Elise Bidot.

➤ **Soirée AG**

Concernant le déroulement de la soirée, de l'avis général l'ambiance été comme à l'accoutumé très bonne, hormis quelques participants qui semblent avoir été déçus par le deuxième plat. A voir lors de la prochaine AG si il est possible de l'améliorer.

Sur le point de la musique, la prochaine AG nécessite de trouver un nouvel intervenant (participation limité à 3 ans consécutifs). La question se pose de choisir entre un DJ ou un orchestre selon le registre et les tarifs proposés. Il est suggéré de contacter le DJ du RÉTRO en lui demandant d'étendre son répertoire.

➤ **Les sorties pour 2025**

Le rappel effectué lors de l'assemblée concernant la nécessité de chacun de s'investir dans le Club semble avoir porté ses fruits. Seules les sorties de Octobre et Novembre n'ont pas encore trouvé preneur à ce jour. Il est également proposé d'organiser une sortie à Port Bail.

➤ **Dossier subvention**

Le dossier pour les subventions est en cours. Il nécessite une modification suite à une erreur d'écriture.

➤ **Salon Auto Moto de Caen**

Le salon a été une réussite. Il y avait plus de place que l'an passé et un panel de Moto allant jusqu'aux années 70-75, ce qui est une bonne chose en soit et qui a permis de ne pas présenter que des motos anciennes. Cependant, le stand semble manquer d'un peu de vie par rapport aux autres. Il est suggéré de créer un clip qui pourrait être diffusé et rendre la présentation plus vivante. Il est précisé que, même si le stand est gratuit, le courant lui est payant. Il s'agit de se renseigner sur le coût que cela peut engendrer.

Un rappel est fait sur la nécessité de rester motivé sur cette manifestation qui apporte une belle visibilité au Club et qui doit être suivie chaque année sous peine de perdre l'emplacement qui nous est octroyé, rappelons le, gratuitement.

➤ **Galette des Rois 2025**

La Galette se déroulera le 19 Janvier 2025.

Le passage du tarif de 18€ à 20 € (boisson non comprise) pour les non membres est accepté unanimement.

Une invitation est prévu pour le Maire de Luc sur Mer.

Il est rappelé que nous sommes la seule association à pouvoir bénéficier des tables rondes.

Il a également été décidé que la musique serait assuré par Yves Epinette.

La mise en place se fera la veille pour le Dimanche midi.

➤ **Rallye motos 2025**

Le Rallye aura lieu les 21 et 22 Juin. Il est ouvert aux motos allant jusqu'à 1965.

Il est proposé que le trajet se fasse au sud de Bayeux, notamment du coté de Tilly, Villers Bocage. Il faut également trouver un restaurant qui puisse accueillir environ 150 participants.

Certains nouveaux adhérents demandent s'il est possible d'étendre à 1966 pour des motos dont

l'année modèle précède cette date. La question se pose de savoir si il faut conserver l'année de mise en circulation ou étendre à l'année modèle, ce qui entraînerait un autre problème, sachant que certains modèles s'étendent sur plusieurs années. Ou faut-il mettre la limite ? Les règles habituelles continueront donc de s'appliquer pour 2025.

Il a également été demandé d'effectuer un fléchage du parcours et/ou la mise en place d'un road-book. Cependant, malgré une tolérance de certaines communes, il est rappelé que le marquage au sol est interdit par la loi. Or, la commune de Reviers s'y opposant formellement, il paraît compliqué d'interrompre le marquage à l'entrée de certaines communes pour le reprendre à la sortie. Enfin, le principe du roadbook remettra en question le principe même du Rallye et l'attrait qui en fait sa réussite, à savoir le plaisir de profiter d'un parcours encadré et sécurisé par les forces de l'ordre. Cette idée n'est donc pas retenue.

➤ **Question divers**

Une proposition de visuel a été présenté pour la création de fanions. Pour l'instant pas de tarifs établis.

Pour terminer cette réunion, Le Président a annoncé le décès d'un de ces membres, Monsieur Michel Jossin.

La réunion se termine à 16h45.

La prochaine réunion est fixée au 07 Janvier 2025